

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Contrat d'Objectifs : Union Sportive Linéenne

Un contrat d'objectifs, initialement signé le 18 mai 2004, a été révisé et signé le 4 décembre 2013. Les engagements de l'association et de la Ville de Ligny-en-Barrois y sont mentionnés (indicateurs de performance, recherches de sponsors, respect de l'adversaire, etc...).

L'aide financière pouvant être attribuée annuellement par la Commune vient en complément de la subvention de fonctionnement proposée par l'Office Municipal des Sports et votée par le Conseil Municipal en début d'année.

Par courrier du 18 décembre 2014, l'Union Sportive Linéenne a transmis ses résultats liés au contrat d'objectifs ainsi que son bilan financier pour la saison sportive 2013/2014.

Le montant de la subvention qu'il convient d'allouer à l'Union Sportive Linéenne est fonction du respect des critères du contrat d'objectifs.

La 5^{ème} commission et la 1^{ère} commission, réunies respectivement les 14 et 15 janvier 2015, ont étudié ce dossier et en fonction du respect des critères, proposent l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 736 euros.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***d'attribuer à l'Union Sportive Linéenne une subvention d'un montant de 2 736 euros, dans le cadre du Contrat d'Objectifs signé le 4 décembre 2013 ;***
- ***que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé», suffisamment pourvu.***

Contrat d'Objectifs : G.A.M. Ligny-en-Barrois

Par délibération du 31 mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à renouveler le Contrat d'Objectifs avec le G.A.M. Ligny-en-Barrois et à réviser les critères d'attribution de la subvention.

Ce Contrat d'Objectifs a été révisé et signé le 15 décembre 2013. Il prévoit l'attribution d'une subvention annuelle, en complément de la subvention de fonctionnement proposée par l'Office Municipal des Sports et votée par le Conseil Municipal en début d'année. Le montant alloué est fixé en fonction de l'accomplissement ou non des critères figurant dans ledit contrat.

Afin de déterminer le montant de la subvention qu'il convient d'allouer au G.A.M. Ligny-en-Barrois, divers critères (financiers, sportifs, ...) sont précisés dans le Contrat d'Objectifs.

Par courrier déposé en mairie, le Président du G.A.M. Ligny-en-Barrois a transmis ses résultats liés au contrat d'objectifs, ainsi que son bilan financier.

La 5^{ème} commission et la 1^{ère} commission, réunies respectivement les 14 et 15 janvier 2015, ont étudié ce dossier et en fonction du respect des critères, proposent l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 510 euros.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à la majorité

**(4 VOIX CONTRE : Mmes CHARVET, DEBAIR, GANAN ET GUILLEMIN
6 ASTENTIONS : M. KENNEL, Mmes NOEL, PERRIN et SIMON M-H,
Mme BOUROTTE et M. BEAUXEROIS, par procuration)**

- ***d'attribuer au GAM Ligny-en-Barrois une subvention d'un montant de 1 510 euros, dans le cadre du Contrat d'Objectifs signé le 15 décembre 2013 ;***
- ***que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé», suffisamment pourvu.***

Association « Les Amis de l'Orgue »

En complément des subventions de fonctionnement attribuées aux associations linéennes à caractère culturel selon des barèmes relatifs à des critères objectifs, la 2^{ème} commission, réunie le 12 janvier 2015, a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association «Les Amis de l'Orgue».

L'association «Les Amis de l'Orgue» sollicite la Commune de Ligny-en-Barrois pour la participation à une conférence-concert sur l'orgue de l'Eglise Notre-Dame des Vertus.

L'association « Les Amis de l'Orgue » s'engage à organiser une conférence-concert autour de l'orgue de l'église, afin de présenter l'instrument sous ses aspects historiques et techniques. Cette conférence sera décomposée en deux séances :

- une première séance à destination des enfants scolarisés à Ligny-en-Barrois dans l'après-midi,
- une seconde séance en soirée à destination de l'ensemble du public.

La 2^{ème} commission a émis un avis favorable sur la convention de partenariat entre la Ville de Ligny-en-Barrois et l'association « Les Amis de l'Orgue », eu égard à cet engagement de l'association, et notamment dans le cadre pédagogique de l'intervention auprès des scolaires, et propose :

- ☞ de verser à l'association « Les Amis de l'Orgue » une subvention de 350 euros.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Amis de l'Orgue » ;**
- **d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à l'association « Les Amis de l'Orgue » d'un montant total de 350 euros ;**
- **que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.**

« Ligny Association pour le Développement de l'Orchestre d'Harmonie » (LADOH)

En complément des subventions de fonctionnement attribuées aux associations linéennes à caractère culturel selon des barèmes relatifs à des critères objectifs, la 2^{ème} commission, réunie le 12 janvier 2015, a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec « LADOH ».

L'Orchestre d'Harmonie s'engage à répondre présent à toutes les manifestations pour lesquelles la Commune de Ligny-en-Barrois le sollicitera afin d'y assurer une animation musicale. L'Orchestre d'Harmonie sera notamment sollicité par la Commune pour tous les événements majeurs de la vie de la cité, tels que le 14 juillet, la Fête de la Musique, les différentes commémorations, la Sainte Barbe, la Fête Patronale, la Saint-Nicolas, le Carnaval, et toute autre manifestation où la Commune de Ligny-en-Barrois jugera la présence de l'Harmonie nécessaire.

L'Orchestre d'Harmonie a fait le choix, par l'intermédiaire de ses membres, de ne pas être dédommagé financièrement à titre personnel pour l'ensemble des actions auxquelles il participe. Cependant, l'Orchestre d'Harmonie souhaite que la somme qui pourrait dans ce cadre lui être allouée à titre individuel soit versée de manière globale à son amicale, l'Association LADOH.

Eu égard à cette demande, et en tenant compte des nombreuses manifestations auxquelles participe l'Harmonie, la 2^{ème} commission, réunie le 12 janvier 2015, a émis un avis favorable sur la convention de partenariat entre la Ville de Ligny-en-Barrois, l'Orchestre d'Harmonie et LADOH et propose de **verser à l'association LADOH la somme de 1 200 euros au titre de subvention** dans le cadre de ce partenariat tripartite.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie et l'Association « LADOH » ;***
- ***d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à « LADOH » d'un montant total de 1 200 euros ;***
- ***que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.***



Association «Les Alouettes du Barrois» : Concert-Bal Folk de Saint Patrick

Par courrier du 18 novembre 2014, la Présidente des «Alouettes du Barrois» a sollicité la Commune afin d'obtenir une aide pour l'organisation de son concert-bal Folk de Saint Patrick prévu le 14 mars 2015.

La 2^{ème} Commission réunie le 12 janvier 2015 et la 1^{ère} Commission réunie le 15 janvier 2015, ont étudié ce projet et ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 250 euros.

Conformément à la proposition des commissions, une convention de partenariat sera élaborée afin de fixer les engagements de chacun.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association «Les Alouettes du Barrois» ;***
- ***d'attribuer, par le biais de ladite convention, une subvention à l'association «Les Alouettes du Barrois» d'un montant total de 250 euros ;***
- ***que le montant de cette subvention sera réglé sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », suffisamment pourvu.***



CENTRES DE LOISIRS ET GARDERIES

Participation communale 2015

Chaque année, la Ville de Ligny-en-Barrois participe financièrement à l'organisation des centres de loisirs et de garderies par l'intermédiaire d'une participation, par jour et par enfant domicilié à Ligny-en-Barrois.

En 2014, la participation communale était de 3,50 euros.

Il s'avère nécessaire de fixer la participation qui sera attribuée à compter de 2015 aux associations organisatrices de centres de loisirs ou de garderies et qui seront reconnues préalablement par la Ville de Ligny-en-Barrois. A ce jour, seul le séjour à ORBEY organisé par les Jours Heureux est reconnu (déclaration avant départ à faire en mairie).

Cette question a été soumise à la 1^{ère} Commission réunie le 15 janvier 2015 dont le compte rendu a été joint à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***de maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2015, la participation journalière par enfant domicilié à Ligny-en-Barrois, à 3,50 euros pour des centres de loisirs ou des garderies organisés par des associations reconnues préalablement par la Ville de Ligny-en-Barrois.***



CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE NOTRE-DAME DES VERTUS

Contribution forfaitaire 2015 par élève linéen

L'article 3 du protocole d'accord passé entre la Ville de Ligny-en-Barrois et l'École Notre-Dame des Vertus prévoit que la contribution forfaitaire de fonctionnement due par la Ville de Ligny-en-Barrois, pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans la localité, sera calculée d'après le coût moyen d'un élève des écoles publiques de Ligny-en-Barrois, d'après les dépenses réelles apparaissant au Compte Administratif de l'exercice précédent.

Ce dossier a été étudié lors de la 1^{ère} commission « Finances et Budgets » du 15 janvier 2015. Cette dernière a proposé de fixer le montant à **596 euros pour 2015**, montant correspondant au coût moyen d'un élève des écoles publiques de Ligny-en-Barrois (le compte rendu a été joint à la note de synthèse).

Il est proposé à l'assemblée Municipale de fixer la contribution forfaitaire, par élève domicilié à Ligny-en-Barrois, pour l'année civile 2015.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **de fixer la contribution forfaitaire, par élève domicilié à Ligny-en-Barrois, à la somme de 596,00 euros pour l'année civile 2015.**



SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS, GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

Exercice 2015

Le Conseil Municipal est invité à établir la liste des sociétés, groupements et associations appelés à bénéficier, en 2015, d'une subvention de la Ville de Ligny-en-Barrois.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions, avant que celles-ci ne soient soumises à la 1^{ère} Commission «Finances et Budgets» réunie le 15 janvier 2015 dont le compte rendu a été joint à la note de synthèse.

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

A R R Ê T E
à la majorité

**(5 CONTRE : Mmes CHARVET, PERRIN et SIMON M-H,
Mme BOUROTTE et M. BEAUXEROIS, par procuration**

**8 ABSTENTIONS : Mmes GANAN, GUILLEMIN, NOEL, MM. CARNEIRO, FABIANO,
FAYS, KENNEL, THOMAS)**

Mme CHARVET vote contre sur les points n°6 «Comité des Fêtes» par rapport à la suppression des membres de droit dans les statuts, n°11 «Association France Alzheimer 55» (association extérieure), n°31 «Office de Tourisme» par rapport à la prise en charge de la mise à jour annuelle des plans de la ville et souhaitent que les associations respectent les règles applicables dans les contrats d'objectifs (respect des délais pour la remise des dossiers) ;
Mme GUILLEMIN s'abstient sur les mêmes points cités par Mme Charvet ;
Mmes PERRIN et M-H SIMON, ainsi que Mme BOUROTTE et M. BEAUXEROIS par procuration votent contre sur les points n°11 «Association France Alzheimer 55» (association extérieure), n°37 «crédit prévisionnel ouvert en réserve mais non attribué», montant jugé trop important par rapport à la logique de baisse des subventions ;
Mme GANAN, Mme NOEL, M. CARNEIRO, M. FAYS, M. KENNEL s'abstiennent sur le point n°6 «Comité des Fêtes» par rapport à la suppression des membres de droit dans les statuts ;
M. THOMAS s'abstient sur le vote des subventions sportives ;
M. FABIANO s'abstient sur le point n°37 «crédit prévisionnel ouvert en réserve mais non attribué», montant jugé trop important par rapport à la logique de baisse des subventions ;
M. DESSEILLE vote pour sur l'intégralité de cette affaire mais s'oppose au point n°7 «U.C.I.A.».

- *ainsi qu'il suit la liste des sociétés, groupements et associations appelés à bénéficier, en 2015, d'une aide de la Ville de Ligny-en-Barrois sous forme de subventions :*

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS et GROUPEMENTS

DESIGNATIONS	Subventions 2015
*1 - Coopératives scolaires écoles publiques primaires et maternelles, SEGPA et Foyer Socio-Educatif du Collège R. Aubry :	
a) Fonctionnement	1 795 €
b) Projet pédagogique	3 614 €
2 – Caisse des écoles	17 991 €
USEP du Barrois	0 €
*3 – Subventions fonctionnement associations sportives	25 000 €
*4 – Subventions fonctionnement associations culturelles et animations	10 820 €
5 – Comité de Jumelage	0 €
6 – Comité des Fêtes	8 000 €
7 - UCIA	3 000 €
8 – C.A.O.S. personnel Ville (versement avril)	20 000 €
8 – C.A.O.S. personnel Ville (versement septembre)	22 488 €
9 – Amicale du Centre de Secours	3 500 €
10 – L'été de la Saint Martin	350 €
11 – Association France Alzheimer 55	150 €
12 – A.A.P.P.M.A.	180 €
13 – Association du Temps Libre	1 000 €
14 - La Chênaie	680 €
15 – La Fraternelle	520 €
16 – Vie Libre	630 €
17 – FAVEC 55	90 €
18 – GEM AGIR	450 €
19 – Bibliobus	0 €
20 – Fédération Nationale Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	50 €
21 – UNCAFN	450 €
22 – Le Souvenir Français (section Locale)	50 €
23 – Anciens Combattants et Victimes de Guerre	90 €
24 – Les Jours Heureux	900 €
25 – Ligue de l'Enseignement 55	130 €

26 – Les Petits Débrouillards	900 €
27 – CRI 55	180 €
28 – Secours Populaire	0 €
29 – Les Restos du Coeur	0 €
30 – Secours Catholique	0 €
31 – Office de Tourisme	2 000 €
32 – Association Général Barrois en sa Ville	0 €
33 – Cercle des Sports de France (PARIS-COLMAR)	0 €
33 – Marche Mythique Organisation (NEUILLY/MARNE-RIBEAUVILLE)	135 €
34 – Scénario Paintball Linéen	180 €
35 – South Army	180 €
36 – Subventions exceptionnelles pour «nuitées»	800 €
*37 – Crédit prévisionnel ouvert en réserve mais non attribué	22 496 €
TOTAL	148 799 €

* voir détail des subventions

DÉTAIL DES SUBVENTIONS

DESIGNATIONS	Subventions 2015
* COOPERATIVES SCOLAIRES (n°1)	
a) - <u>Fonctionnement</u>	
- Ecole Primaire Raymond Poincaré	611 €
- Ecole Maternelle Mélusine	311 €
- Ecole Maternelle Bernard Thévenin	155 €
- Ecole Primaire Bernard Thévenin	218 €
- S.E.G.P.A. Collège Robert Aubry	44 €
- Foyer Socio-Educatif Collège Robert Aubry :	456 €
TOTAL	1 795 €
b) – <u>Projet pédagogique</u>	
- Ecole Primaire Raymond Poincaré	0 €
- Ecole Primaire Bernard Thévenin	3 614 €
TOTAL	3 614 €

DÉTAIL DES SUBVENTIONS

DESIGNATIONS	Subventions 2015
* SOCIETES SPORTIVES (n°3)	
- Les Baroudeurs de Ligny (V.T.T.)	4 840 €
- G.A.M. Ligny-en-Barrois	2 740 €
- Legion Saint-Georges	2 470 €
- Association Cyclotouriste Linéenne	70 €
- Union Sportive Linéenne	6 900 €
- Judo Club Linéen	1 950 €
- Tennis Club Linéen	1 440 €
- Centre de Plongée du Barrois	1 200 €
- Tennis de Table Linéen	650 €
- Office Municipal des Sports	0 €
- Karaté Do Club Linéen	960 €
- Billard Club Linéen	360 €
- Tennis Ballon Ligny-en-Barrois	380 €
- Centre Nautique Linéen	460 €
- Ligny Fitness Forme	0 €
- Yoga Mieux Etre	580 €
- Ball Trap Essilor	0 €
- Réserve OMS	0 €
TOTAL	25 000 €
* SOCIETES CULTURELLES ET ANIMATIONS (n°4)	
- Alouettes du Barrois	1 390 €
- LADOH	1 410 €
- Association Culturelle Linéenne	1 700 €
- Ballerina	1 640 €
- Bibliothèque pour Tous	730 €
- Les Amis de l'Orgue	1 150 €
- Ter'Email 55	500 €

- Art K'en Ciel	800 €
- Les Amis du Vitrail	0 €
- Evidence	1 500 €
TOTAL	10 820 €

***CREDIT PREVISIONNEL
OUVERT EN RESERVE MAIS NON ATTRIBUE (n°37)**

DESIGNATIONS	Subventions 2015
- Participation aux catastrophes naturelles ou autres	1 000 €
- Conventions de partenariat	2 750 €
- Participation Centres de Loisirs et Garderies	500 €
- Contrats d'Objectifs	7 246 €
- Sans affectation (subventions exceptionnelles)	11 000 €
TOTAL	22 496 €



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les Communes de 3 500 habitants et plus, dans la période de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Les Conseillers Municipaux doivent être invités à débattre sur les orientations générales du budget, comme le précise l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

A cette occasion, un large débat de politique générale communale a lieu sous la direction du Maire qui peut limiter le temps de parole.

Pour faciliter la préparation de ce débat, plusieurs fiches de ratios sur la situation financière de la Commune ainsi que quelques fiches d'analyse financière ont été transmises à chaque Conseiller Municipal.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ☞ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif ;
- ☞ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord les obligations et les objectifs fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales pour la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Il propose différents documents pour information de l'assemblée municipale :

- *indicateurs nationaux et locaux ;*
- *le compte administratif anticipé de 2014 avec l'analyse et l'exécution du budget 2014 ;*
- *les orientations pour 2015.*

Options et choix politiques du budget 2015

La raréfaction des ressources locales résultant de la réduction des dotations de l'état et d'une fiscalité en berne va inévitablement entraîner des effets négatifs sur les futurs investissements et au niveau de maintien égalitaire des services à la population.

Sous l'effet de la crise économique et budgétaire que traversent les collectivités, la réduction du volume des investissements ne suffira pas à trouver de nouveaux équilibres financiers sauf à recourir abusivement à l'emprunt, source de fiscalité différée.

C'est en ce sens, après 3 années d'investissements importants, des projets structurants en cours d'études, lourds financièrement, des investissements de rénovation sans cesse reportés (Bardage gymnase Gilbert Vernet, toitures de la mairie et du CTM) après des années d'efforts de réduction des coûts de fonctionnement à maintenir que nous devons porter notre attention, sans faire davantage peser les investissements sur les ménages.

Pourtant, les perspectives de développement du centre bourg sont une ambition dans lesquels doit s'inscrire la ville de Ligny-en-Barrois.

Même si on peut regretter le choix de l'Appel à Manifestation Public (AMI) retenu au profit de la ville de Commercy, nos efforts devront se concentrer sur la rénovation du centre bourg. Un soutien au commerce local avec l'appui de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud sera engagé.

Parallèlement, le maintien et le développement envisagé en matière d'emplois sur le secteur sont un autre bon présage : disposant déjà d'un tissu industriel, la commune de Ligny-en-Barrois doit pouvoir attirer les populations et les retombées économiques des installations nouvelles comme de l'activité qui se développe alentour : Bure/Cigéo, bien sûr, Safran à Commercy et EDF à Velaines.

La création des nouvelles zones économiques sur le territoire de la communauté d'agglomération permet d'envisager un avenir positif en matière d'emplois dans l'espoir de compenser une partie des nombreux emplois perdus dans le Sud Meusien. Espérant que ces nouvelles structures puissent donner un nouvel élan aux PME locales en difficultés.

A ce titre, la commune dispose également de forces endogènes dont il convient de soutenir les activités malgré les difficultés financières : son tissu associatif bien-sûr, garant

d'un dynamisme local et d'une volonté partagée de vivre ensemble, mais également ses ressources économiques, qu'elles soient traditionnellement industrielles ou nécessairement commerçantes.

Ainsi, les répartitions budgétaires de cette année 2015 sont décidées sur une base équitable pour maintenir l'attractivité de notre ville, aider dans les animations culturelles, sportives, diverses pour le rayonnement de son image ; une image nouvelle, plus ancrée dans la réalité de notre situation ; une image de petite cité de caractère - à l'instar de ses habitants - où il fait bon vivre.

Afin de communiquer efficacement au niveau touristique, de revaloriser notre image de village étape, il est nécessaire de maintenir une excellente coopération avec l'office du tourisme de Meuse Grand Sud.

Au constat de la situation financière, d'une capacité d'investissement réduite, avec des charges supplémentaires comme la reprise intégrale de la gestion voirie avec un retard d'investissements considérables, l'année 2015 sera une année de transition.

Cette période va permettre d'engager les dossiers importants prévus pour la mandature 2015/2020.

La coordination des investissements avec les partenaires financeurs est impérative dans cette période de crise où les finances des collectivités locales, départementales, régionales et nationales sont également en berne.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les orientations pour notre budget 2015 qui sera voté le mois prochain :

- Aménagement du cadre de vie,
- Soutien à l'animation et l'image de la ville,
- Mutualisation des moyens et optimisation des ressources de la collectivité,
- Coordination des travaux engagés sur le territoire avec la communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Axe Prioritaire 1 : Aménagement du cadre de vie

- Aménagement du cadre de vie :
 - ✓ Aménagement de l'accès piétonnier de la zone de la ballastière
 - ✓ Aménagement entrée de ville rue des États-Unis (dernière tranche)
 - ✓ Maintien de la politique d'encouragement au ravalement de façades
 - ✓ Voiries (divers aménagements et travaux d'entretiens)
 - ✓ Travail d'étude à réaliser sur le site de l'ancienne gendarmerie en vue de la création de logements pour personnes âgées autonomes
 - ✓ Rénovation de toitures (Mairie et CTM)
 - ✓ Maintien de la politique d'amélioration du fleurissement sur l'ensemble de la ville (en optimisant les coûts)
 - ✓ Encouragement à la rénovation des vitrines des commerces du centre-ville
 - ✓ Bardage du gymnase Gilbert Vernet
 - ✓ Prolongement de la politique d'enfouissement des réseaux
 - ✓ Étude pour réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public
 - ✓ Etude du réaménagement de la Place de la République

- Sécurité :
 - ✓ Extension systèmes vidéo-surveillance
 - ✓ Réaménagement signalisation horizontale et verticale
 - ✓ Rigueur contre les incivilités routières

Axe Prioritaire 2 : Soutien à l'animation et image de la ville

- Maintien et amélioration de l'offre périscolaire
 - ✓ Maintien des nouveaux rythmes scolaires
 - ✓ Développement de l'offre d'animation sur le temps périscolaire
 - ✓ Adaptation du projet des ALSH
 - ✓ Conventions de partenariat avec les associations dans le cadre des temps d'accueil périscolaire
 - ✓ Soutien aux actions Cyber-espaces et espaces animations
- Animation et dynamisme local
 - ✓ Soutien aux manifestations et associations de la ville
 - ✓ Nouvelle convention de partenariat avec le Comité des Fêtes
 - ✓ Soutien aux actions de l'UCIA
 - ✓ Aménagement de la Maison des Associations

Axe Prioritaire 3 : Mutualisation des moyens et optimisation des ressources de la collectivité

- Optimisation des recettes de la collectivité
 - ✓ Mutualisation des marchés de fournitures avec la Communauté d'Agglomération
 - ✓ Convention d'intervention mutuelle entre la Communauté d'Agglo et la ville (services techniques et réseaux)
 - ✓ Recherche de rationalisation financière des locaux communaux
 - ✓ Coordination des travaux sur le territoire avec la Communauté d'Agglo Meuse Grand Sud
- Rationalisation des finances de la collectivité
 - ✓ Stabilisation de la fiscalité ; sauf en cas de surprise désagréable en fonction des décisions sur les compensations de transferts de compétences. Rappel : La CLECT n'a pas délibéré depuis la création de la Communauté d'Agglomération en janvier 2013
 - ✓ Optimisation de la masse salariale
 - ✓ Recherche de gisements d'économies dans la logique de poursuite des efforts de baisse des charges de fonctionnement
 - ✓ Optimisation des services rendus au public.

FISCALITÉ :

- **Proposition de maintenir les taux des trois taxes communales :**
 - **Taxe d'Habitation** : **14,50 %**
 - **Foncier Bâti** : **23,50 %**
 - **Foncier Non Bâti** : **53,50 %.**

Suite à la présentation du débat de politique générale communale faite par M. RYLKO, Maire et M. GUYOT, Adjoint aux Finances, la parole circule et Mme SIMON M-H intervient et lit la déclaration jointe en annexe.



DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Lors de la séance du 14 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé, ainsi que le permet l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire le droit d'exercer, au nom de la Commune, le Droit de Prémption Urbain défini par le Code de l'Urbanisme.

Cette délégation oblige le Maire à rendre compte, au moins une fois par trimestre, au Conseil Municipal des opérations conclues ou refusées.

Le Président rend compte à ses collègues de la liste des déclarations d'intention d'aliéner, reçues en Mairie depuis la précédente séance du Conseil Municipal, et de la suite donnée à chaque demande.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Prochaines dates de réunions :**

- **Mardi 3 février 2015 à 17 h 00 : 1^{ère} Commission**
(Etude des Budgets Primitifs 2015)
- **Vendredi 6 Février 2015 à 16 h 30 : Inauguration du Groupe Scolaire B. THEVENIN**
- **Mardi 3 mars 2015 à 18 h 00 : Conseil Municipal**
(Vote des Budgets Primitifs 2015)

